DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2008

Délibération n° 2008.04.078

Désignation des délégués communautaires au syndicat mixte du pôle image (SMPI)

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 avril 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2008

DELIBERATION N° 2008.04.078

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AÉROPORT	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE (SMPI)

Le syndicat mixte du pôle image (SMPI) a pour objet notamment l'étude, l'aménagement, l'équipement, la gestion, l'animation, la promotion économique, le développement économique liés à l'image, le développement de formations spécifiques dans le domaine de l'image et la communication du Pôle Image, sur l'agglomération d'Angoulême.

Par délibération n°49 du 18 février 2004, la ComAGA a adhéré au SMPI. Les membres qui le composent sont représentés comme suit :

Composition du SMPI	**Nombre de délégués**	
	Titulaires	**Suppléants**
- Région Poitou-Charentes	4	4
- Département de la Charente	12	12
- Commune d'Angoulême	2	2
- ComAGA	2	2

Conformément aux statuts dudit syndicat, deux membres titulaires et deux membres suppléants doivent être désignés pour représenter la ComAGA au comité syndical.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER les délégués titulaires et suppléants suivants :

2 titulaires :

MM. Philippe LAVAUD
Jean-Claude BEAUCHAUD

2 suppléant(e)s :

Mme Françoise LAMANT
M. Jean-François DAURE

pour représenter la ComAGA au comité syndical du syndicat mixte du pôle image.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **25 avril 2008**	**Affiché le :** **25 avril 2008**